

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)

8, rue du Général Leclerc

BP 30041

28231 EPERNON cedex

Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2019-88****SEANCE DU 25 MARS 2019**

MH/CJ n° 2019/03

Objet de la délibération :**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET
DE CREDITS DE PAIEMENT
EXERCICE 2019**

Révision et nouvelles autorisations

NOMBRE DE CONSEILLERSEn exercice : **29**Présents : **20**Pouvoirs : **04**Votants : **24**Date de la convocation :

19/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :

BONVIN Béatrice, Pouvoir à BROUSSEAU Claudine
QUAGLIARELLA Lydie, Pouvoir à BOMMER Danièle
HAMARD Roland, Pouvoir à VAN CAPPEL Nathalie
LARCHER Annick, Pouvoir à BREVIER Chantal

Absents :

BASSEZ Rosane, POISSONNIER Philippe, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : BLANCHARD Flavien

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2311-3 et R2311-9

VU la Délibération n°2018/23 du 16/04/2018 portant révision des crédits de paiements de l'exercice 2018,

CONSIDERANT la nécessité de réajuster les montants des crédits de paiements en fonction de l'avancée des opérations d'investissement identifiés par des autorisations de programmes, et de créer de nouvelles autorisations de programmes afin d'étaler sur deux exercices l'impact de travaux de voirie conséquents,

Sur l'exposé présenté par Madame BOMMER, Adjointe aux finances et après en avoir délibéré :

1/ A l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de créer des autorisations de programme et de modifier les crédits de paiements afférents n° 1, 2 et 4 pour l'exercice 2019, de la façon suivante :

OBJET	AP	CP antérieurs utilisés	Reste à financer en 2019	CP 2019 Crédits ouverts au BP 2019	Reste à financer Ex. 2020
Montants en €					
1 - VOIRIE Accès voirie résidence seniors	1 100 000	1 077 098.16	12 808.07	15 000.00	0.00
2 - EDUCATION JEUNESSE Ecole maternelle Louis Drouet	3 260 000	3 280 963.35	64 473.99	70 000.00	0.00
4 - VOIRIE Route de Boulard	1 350 000.00	-	-	400 000.00	950 000.00



2019-89

2/ à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de créer des autorisations de programme et de modifier les crédits de paiements afférents n° 3 et 5 pour l'exercice 2019, de la façon suivante :

OBJET	AP	CP antérieurs utilisés	Reste à financer	CP 2019	Reste à financer
Montants en €			en 2019	Crédits ouverts au BP 2019	Ex. 2020
3 - CULTURE Médiathèque	2 700 000	1 779 685.01	299 249.08	325 000.00	0.00
5 - VOIRIE Parking des Ruelles	1 000 000.00	-	-	700 000.00	300 000.00

Contre : Isabelle MARCHAND – Bruno ESTAMPE – Nathalie VAN CAPPEL – Denis METRAL-CHARVET – Roland HAMARD, Pouvoir à N. VAN CAPPEL

VOTANTS : 24	POUR : 19	ABSTENTION(S) :	CONTRE : 5
--------------	-----------	-----------------	------------



Fait et délibéré à Epernon, le 25 mars 2019

Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190325-D2019_03_03b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019

Affichage : 29/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.